

Directives aux conseils scolaires

Nous vous invitons à suivre les présentes directives pour désigner les leaders scolaires et les leaders du système qui participeront au Colloque ontarien en matière de leadership 2012. Veuillez prendre note que les personnes désignées doivent s'inscrire au plus tard le **29 février 2012**.

Critères de sélection des participantes et des participants

Chaque conseil scolaire de langue française doit former une équipe de **six** leaders scolaires et leaders du système qui participeront au Colloque. **Tous les membres de cette équipe doivent occuper un poste de direction d'école, d'agente ou d'agent de supervision, de direction de service, de leaders de secteur ou de gestionnaire.**

L'équipe doit être composée des personnes suivantes :

- La personne responsable de la Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire (SDLC);
- Une agente ou un agent de supervision responsable du portfolio du leadership (si la personne responsable de la SDLC n'est pas l'agente ou l'agent de supervision);
- Une direction d'école ou une agente ou un agent de supervision responsable du portfolio de l'équité et de l'éducation inclusive, ou si cette personne est déjà représentée, la personne responsable du portfolio des écoles saines et sécuritaires;
- Des directions d'école en poste (c.-à-d. qui travaillent dans une école) qui sont considérées comme des leaders performants par leurs pairs;
- La personne responsable de la *Politique d'aménagement linguistique*.

C'est à noter que les membres de l'équipe peuvent occuper plusieurs rôles, p. ex., responsable de l'équité et de l'éducation inclusive ainsi que pour la SDLC ou être une direction d'école en poste.

Les conseils scolaires doivent s'assurer de respecter les exigences suivantes :

- Au moins un membre de l'équipe est une agente ou un agent de supervision;
- Au moins un membre de l'équipe possède des connaissances pratiques sur le Plan d'amélioration du conseil scolaire pour le rendement des élèves;
- Qu'une représentante ou un représentant œuvre au palier élémentaire et une représentante ou un représentant œuvre au palier secondaire.

Inscription et hébergement des participantes et participants

Les participantes et participants doivent s'inscrire en ligne au Colloque ontarien en matière de leadership à partir du site Web du Ministère de l'Éducation, à l'adresse www.edu.gov.on.ca/colloque2012/index.html, au plus tard le **29 février 2012**.

Au besoin, les participantes et participants peuvent réserver une chambre à l'hôtel Westin Harbour Castle au plus tard le **5 mars 2012** en allant au [site internet](#) de l'hôtel, ou par téléphone, au 1 800 325-3535. Veuillez préciser qu'il s'agit d'une réservation pour le Colloque 2012 pour profiter du tarif préférentiel. La réservation doit être faite par la personne inscrite.

Frais de déplacement et d'hébergement

Les conseils scolaires sont responsables de rembourser les frais de déplacement et d'hébergement de leurs participantes et participants, à l'exception de la représentante ou du représentant de l'équité et de l'éducation inclusive, au moyen des fonds fournis dans le cadre de la Stratégie ontarienne en matière de leadership. C'est le ministère de l'Éducation qui couvrira en entier les frais de déplacement et d'hébergement de la représentante ou du représentant de l'équité et de l'éducation inclusive.

Les conseils scolaires dont les frais de déplacement et d'hébergement sont plus élevés pourront demander une indemnité en se basant sur le tableau suivant.

Bureau du conseil scolaire de district (distance par rapport au lieu du Colloque)	Montant de l'indemnité (par participante ou participant)
De 150 à 199 km	<i>Maximum de 300 \$</i>
200 km et plus	<i>Maximum de 600 \$</i>

Les conseils scolaires admissibles à une indemnité qui décident d'en faire la demande devront fournir une facture unique pour leurs participantes et participants (à l'exception de la représentante ou du représentant de l'équité et de l'éducation inclusive) à l'attention de :

Frances Myre
Direction du développement du leadership, ministère de l'Éducation
Édifice Mowat, 900, rue Bay, 13^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1L2
416 325-1073

La représentante ou le représentant de l'équité et de l'éducation inclusive doit envoyer sa propre facture, à l'attention de :

Josiane Ng
Direction de l'éducation inclusive, ministère de l'Éducation
Édifice Mowat, 900, rue Bay, 12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1L2
416 326-8199

Les factures et des copies des reçus détaillés devront être envoyées dans les **15 jours ouvrables** suivant le Colloque.

Les factures doivent être accompagnées d'une certification écrite que toutes les dépenses déclarées sont conformes aux lignes directrices sur les demandes d'indemnité de déplacement et d'hébergement du gouvernement de l'Ontario (en pièce-jointe). Veuillez conserver vos factures originales aux fins de vérification.

Le Ministère passera en revue les factures pour confirmer qu'elles sont conformes aux exigences et transférera ensuite les fonds au conseil ou à la représentante ou au représentant de l'équité et de l'éducation inclusive, le cas échéant.